

Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la Stabilisation en République démocratique du Congo

United Nations Organization Stabilization Mission in the Democratic Republic of the Congo



NOTE DU BCNUDH SUR LES PRINCIPALES TENDANCES DES VIOLATIONS DES DROITS DE L'HOMME EN OCTOBRE 2019

Dans le cadre de son mandat, le Bureau conjoint des Nations Unies aux droits de l'homme (BCNUDH) en République démocratique du Congo (RDC) assure un suivi étroit de la situation des droits de l'homme et procède à des analyses des tendances y relatives dans le pays. Ces tendances sont régulièrement partagées avec les autorités afin qu'elles prennent les actions nécessaires, y compris traduire en justice les auteurs présumés des violations des droits de l'homme documentées, et sont présentées mensuellement à la conférence de presse bimensuelle des Nations Unies.

En octobre 2019, le BCNUDH a documenté 600 violations des droits de l'homme sur tout le territoire de la RDC, soit une augmentation de 19% par rapport au mois de septembre (502 violations). Cette augmentation reflète une hausse significative du nombre de violations attribuables aux agents de l'Etat (+33) sur l'ensemble du pays, en particulier des agents de la PNC (+46%). Il convient cependant de noter que ces chiffres correspondent à des cas de violations documentés au cours de cinq semaines en octobre, contre quatre semaines pour le mois de septembre 2019, ce qui contribue à expliquer en partie l'augmentation notable du nombre de violations documenté.

Sur l'ensemble du territoire, les agents de l'Etat sont responsables de 55% des violations documentées, dont les exécutions extrajudiciaires d'au moins 35 personnes, dont quatre femmes et six enfants, tandis que 45% ont été commises par des combattants de groupes armés, dont les exécutions sommaires d'au moins 51 personnes, dont dix femmes et un enfant.

Près de 91% des violations documentées en octobre ont été commises dans les provinces affectées par le conflit (547 violations), entrainant la mort d'au moins 79 civils, dont 14 femmes et sept enfants. Contrairement au mois précédent, les agents de l'Etat sont les principaux responsables des violations commises dans ces provinces (51%). De toutes les parties au conflit, les FARDC ont commis le plus grand nombre de violations dans les provinces affectées par le conflit. Parmi les groupes armés, les combattants de divers groupes Maï-Maï ont commis le plus grand nombre d'atteintes dans ces provinces. La majorité des violations et atteintes a de nouveau été enregistrée dans la province du Nord-Kivu (282 violations, soit près de 52% des violations commises dans ces provinces), suivie notamment du Sud-Kivu (75 violations), du Kasaï (48 violations), du Maniema (39 violations) et du Tanganyika (38 violations). Le nombre de victimes adultes de violences sexuelles (55 femmes) reste préoccupant.

Dans les provinces non affectées par le conflit, 53 violations des droits de l'homme (9% du total) ont été documentées. La totalité de ces violations est attribuable à des agents de l'Etat, dont 47% à des agents de la PNC (25 violations) et 42% à des militaires des FARDC (22 violations). Les violations commises dans ces provinces ont été enregistrées dans le Haut-Katanga (22 violations), à Kinshasa

(19 violations), le Lualaba (six violations), la Tshopo (quatre violations) et le Lomami (deux violations).

En octobre 2019, le BCNUDH a documenté 51 violations des droits de l'homme et des libertés fondamentales en lien avec l'espace démocratique sur l'ensemble du territoire, un chiffre inférieur aux 61 violations enregistrées au mois de septembre. Les principaux auteurs présumés de ces violations, qui ont principalement été commises dans les provinces du Tanganyika (13 violations), du Kasaï (huit violations) et du Kasaï Central (sept violations), sont des agents de la PNC (24 violations) suivis des militaires des FARDC (17 violations). Les violations les plus rapportées en octobre sont les atteintes au droit à l'intégrité physique (12 violations), suivies des atteintes au droit à la liberté d'opinion et d'expression (11 violations). Le nombre de victimes a fortement diminué, avec 51 victimes en octobre contre 123 en septembre.

Au cours du mois d'octobre 2019, le BCNUDH a continué d'appuyer les activités des juridictions militaires et civiles dans le cadre de la lutte contre l'impunité. Au moins huit militaires des FARDC, deux agents de la PNC et huit combattants de groupes armés ont été condamnés pour des violations et atteintes aux droits de l'homme sur l'ensemble du territoire de la RDC.

En octobre 2019, le BCNUDH a organisé ou pris part à au moins 23 activités de renforcement de capacités des organisations de la société civile et des acteurs étatiques et non-étatiques sur les droits de l'homme, parfois conjointement avec d'autres sections de la MONUSCO et des partenaires externes. Ces activités, à l'intention de 1191 personnes dont 271 femmes (soit 23%) ont notamment porté sur les notions de base des droits de l'homme et droit humanitaire, la lutte contre les violences sexuelles, les mécanismes de protection des victimes, témoins et défenseurs des droits de l'homme ainsi que les principes directeurs relatifs au déplacement des personnes à l'intérieur de leur propre pays.

En octobre 2019, dans le cadre de son programme de protection, le BCNUDH a traité, sur l'ensemble du territoire de la RDC, 27 cas de menaces à l'encontre de 37 personnes dont quatre femmes, parmi lesquelles 31 défenseurs des droits de l'homme, deux journalistes et quatre victimes.